

Le conseil d'administration, convoqué le 19 mars 2025 en application du code de l'action sociale et des familles, s'est réuni le 26 mars 2025 à 18h30, 19 place du Grand Clos à FONTEVRAUD-L'ABBAYE, sous la présidence de Madame Sandrine LION.

Présents : Sandrine LION, Véronique L'ANDAIS, Carole CHEVREUX, Gérard DEVOS, Nathalie LE CALVÉ, Évelyne FOURREAU, Janig ABIVEN, Christelle MAINGOT, Jean-Marc ARROM, Françoise BECK, Jean-Claude BRIAUD, Catherine LEYMARIE, Marie-France LHOMMEDÉ, Fabienne RÀNGER, Delphine RICHÉ.

Absents excusés : Armel FROGER, pouvoir à Jean-Claude BRIAUD ; Patrick PLÉSANT, pouvoir à Catherine LEYMARIE ; Agnès BEUZIT, pouvoir à Janig ABIVEN.

Mme FOURREAU est désignée secrétaire de séance.

Ehpad Aliénor d'Aquitaine – Tarifs 2025

Vu la notification du détail chiffré des dotations et des tarifs alloués au titre de l'exercice 2025 concernant l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine, en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'arrêté portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} avril 2025 à l'EHPAD Résidence Aliénor d'Aquitaine de Madame la Présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire en date du 26 mars 2024 ;

Madame la Présidente propose aux membres du conseil d'administration d'approuver les tarifs 2025 de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine, applicables à compter du 1^{er} avril 2025, à savoir :

		Prix de journée 2025
Hébergement	- 60 ans	80,68 €/jour
	+ 60 ans	61,92 €/jour
Dépendance	GIR 1 et 2	23,51 €/jour
	GIR 3 et 4	14,92 €/jour
	GIR 5 et 6	6,33 €/jour
Tarifs annexes	Réservation de chambre	46,67 €/jour
	Location chambre après décès 3 premiers jours	Tarif hébergement minoré du minimum garanti défini par le Département 49 (-4,22 € au 01/01/2025)
	Location chambre après décès à partir du 4 ^{ème} jour	46,67 €/jour
	Forfait hospitalier	- 20,00 €/jour
	Vacances	- 4,96 €/jour
	Forfait téléphone	18,00 €/mois
	Caution entrée	1 000,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- ☐ **VALIDE** les tarifs de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine, comme mentionnés ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2025.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
La Présidente, Sandrine LION

Transmis au contrôle de légalité le

21/03/2025

